

Guide de facturation
Omnipratique
Dépannage

Prendre soin
de ce qui compte

L'établissement doit transmettre à la Régie le formulaire Avis de service - Médecin omnipraticien - Tarif horaire, per diem, vacation, acte et rémunération mixte (3547), pour chaque médecin concerné. La période de l'avis de service doit correspondre à la période de dépannage.

Élément de contexte

Garde sur place		✓	
Service dispensé pendant la période où un forfait de dépannage de l'annexe XVIII est réclamé.		✓	
Garde en disponibilité		✓	

Majorations à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables

		Dépendamment du secteur d'activité / se référer aux guides	
--	--	--	--

Frais de déplacement

Frais de transport		Codes postaux : départ et arrivée	Compte personnel doit être utilisé pour réclamer les frais de déplacement
Frais réel de transport		Avion, bagages, train, taxi, autobus, traversier, location de voiture, stationnement	Pièces justificatives requises
Voiture personnelle		0.91\$ du kilomètre	Google map
Temps de déplacement		Allocation de temps d'attente pour imprévu alloué	Maximum de 9h par jour
Frais réel de transport		Du domicile jusqu'à l'établissement	Maximum de 9h par jour
Voiture personnelle		<u>KM (allée - retour)</u> 80 km / h	Google map pour le nombre de KM

Moins de 160 km: un deuxième frais de déplacement peut être réclamé lorsque les journées ne sont pas consécutives d'au moins 24 heures séparant la fin d'un quart de garde et le début du quart de garde suivant.

Plus de 160 km: un deuxième frais de déplacement peut être réclamé lorsque les journées ne sont pas consécutives d'au moins 2 journées, du calendrier, séparant la fin d'un quart de garde et le début du quart de garde suivant.

Par l'établissement : les frais de séjour peuvent être réclamés à l'établissement (repas durant le transport et l'hébergement, logement et autres frais)

Services d'urgence

Actes + forfait		Se référer au guide de facturation URGENCE	
Services clinique		009030	Tarif horaire (1215)
Lettre d'entente 132		Majoration supplémentaire de 10 % sur les services dispensés	Indiquer heure de début et de fin

Unité de soins de courte durée

Établissement adhérent à l'Entente Particulière 29 - Malade Admis

Actes		Se référer au guide de facturation HOSPITALISATION	
Forfait Régime A		09778	
Forfait Régime B		19018	

Établissement Non adhérent à l'Entente Particulière 29 - Malade Admis (Forfait + actes)

Actes		Se référer au guide de facturation HOSPITALISATION	
Forfait		09777	min. 8 h par quart de travail

Établissement Non adhérent à l'Entente Particulière 29 - Malade Admis (actes seulement)

Actes		se référer au guide de facturation HOSPITALISATION	
--------------	--	--	--

Obstétrique

Forfait quotidien

		009006	Tarif horaire (1215)
--	--	--------	----------------------

Forfait + actes

Actes		Se référer au guide de facturation OBSTÉTRIQUE	
Forfait		19044	Indiquer l'heure de début et de fin

EP 1 - Grand Nord et Chibougamau + lettre d'entente 105			
Tarif horaire ou per diem (au choix)			
Per diem		009030	Max 9 heures
Tarif horaire		009030	Plus rentable 11h30 et plus
+ Actes		CNESST, 09791 et 19953	
Secteurs de dispensation pour majorations en horaires défavorable			Tarif Horaire et Per Diem
Lundi au jeudi (20h à 24h)		32	S'applique au CSSS de la...
Vendredi (20h à 24h)		33	
Nuits tous les jours (0h à 8h)		35	
Week-end et féiré (8h à 24h)		34	
Jours de la semaine		07	
Forfaits + actes (Régime A)			
Actes + forfaits		Se référer au guide de facturation URGENCE	

EP 32 - RRSSS NUNAVIK (région 17), SSS BAIE JAMES (région 18), CS BASSE CÔTE-NORD			
Per diem		009030	Max 9 heures (3h AM et 6h PM)
Forfait de garde		009095	Attribué par le DSP (pas de secteur de dispensation)
+ Actes		CNESST, 09791 et 19953	
Secteurs de dispensation pour majorations en horaires défavorable			
Week-end et jours fériés (8h à 24h)		36	

GUIDE DE FACTURATION - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

6. FACTURE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

MANUEL DES OMNIPRATICIENS - BROCHURE N° 1

ONGLET 1 - ENTENTE

Dispositions relatives aux effectifs médicaux

30.00 Mécanisme de dépannage

Annexe XII

Article 5 - Dépannage

Annexe XVIII

Modalités de rémunération du médecin qui

exerce dans le cadre du mécanisme de

Dépannage prévu à l'article 30.00 de l'entente générale

LETTRE D'ENTENTE N° 105 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES SERVICES MÉDICAUX DISPENSÉS DANS LE CADRE DU DÉPANNAGE
DANS CERTAINS POINTS DE SERVICE DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE JAMES

ONGLET 4 - ENTENTES PARTICULIÈRES

EP 1 - Grand Nord et Chibougamau

EP 32 - RRSSS Nunavik - CCSS Baie-James - CSSS Basse-Côte-Nord

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.

Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons
une expertise 360°
qui vous permet de prendre soin
de ce qui compte et qui vous donne
la possibilité de vous concentrer
sur vos priorités.

Facturation médicale



Comptabilité



Impôt et fiscalité



Planification stratégique



Montréal . Québec . Laval . Brossard

1 800 363.3068
multid.ca

MULTI 